



## LE PÉRISCOLAIRE DU SOIR

Il est ouvert de 16h30 à 18h30.

Une aide aux leçons est proposée, des jeux libres et un temps d'activités. Le goûter doit être fourni par les parents.

**Tarifs :** de 1,30 € à 2,60 € de l'heure en fonction du quotient familial.

### Délai de prévenance en cas d'absence :

- En cas d'annulation le jour même, la réservation sera facturée.
- En cas d'inscription le jour même, 1€ supplémentaire sera facturé.
- En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures, 1<sup>ère</sup> journée sera facturée et les absences suivantes seront décomptées.

**Renseignements :** Espace Enfance

## L'ACCUEIL DU MERCREDI

Après la classe du mercredi matin, un fonctionnement spécifique est mis en place par la Commune de Megève.

Pour les enfants prenant un bus scolaire : ils sont accompagnés après la classe vers les bus scolaires qui partent à 11h45.

Pour les enfants inscrits au repas :

il est servi entre 12h et 13h dans le restaurant de l'école maternelle.

De 13h à 13h30 récupération par les parents à l'école maternelle HJLM des enfants inscrits uniquement à la formule « repas seul ».

Les enfants inscrits sont pris en charge par l'équipe d'animation.

**Renseignements :** Espace Enfance

**Tarifs :** Mercredi après-midi hors repas : de 7 € à 14 € en fonction du quotient familial.

Pour un élève de primaire résidant à Megève, Demi-Quartier : 3,55 € le repas

Pour un élève de primaire hors Commune : 6,55 € le repas



## LES COORDONÉES

Espace Enfance :  
Tél. : 04 50 58 77 84  
service.enfance@megeve.fr

Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc :  
Tél. : 04 50 78 12 10

École maternelle : ATSEM  
Tél. 06 62 63 81 82

École élémentaire : Référent et animatrices  
Tél. 06 43 80 42 40



## SERVICES PÉRISCOLAIRES



# RENTRÉE SCOLAIRE



DÈS LE LUNDI 27 AOÛT 2018

Rentrée anticipée le lundi 27 août 2018 pour rattraper les 8 mercredis libérés de l'hiver 2019

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 15h30

Mercredi de 8h30 à 11h30

La garderie périscolaire et les repas sont assurés.

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires seront en place à partir du 3 septembre 2018. Ils sont organisés par la Communauté de Communes du Pays du M<sup>t</sup> Blanc.

**Frais d'inscriptions :** 122 €

**Renseignements :** Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc



## BON À SAVOIR

Pour pouvoir accéder au service restauration ou au service périscolaire, votre enfant doit être préalablement inscrit (Feuille d'inscription à retirer auprès du service).

Une fois l'inscription validée, vous pouvez demander votre identifiant pour vous connecter au Portail Famille. Ce service permet de réaliser depuis une connexion internet les démarches relatives à la restauration scolaire, au périscolaire de votre ou de vos enfants scolarisés dans l'école primaire.



## LE RESTAURANT SCOLAIRE



Les repas sont servis entre 11h30 et 12h30.

### Maternelles :

Les enfants bénéficient d'un service à table dans les locaux de l'école maternelle. Ils sont encadrés par les ATSEM et les agents du périscolaire. Les repas sont servis entre 11h30 et 12h30.

### Primaires :

Les enfants se rendent à pied au restaurant scolaire accompagnés par le personnel communal. Ce restaurant se situe à proximité de l'école, 34 route de Rochebrune. Les enfants déjeunent en self-service.

### Tarifs :

Pour un élève de primaire résidant à Megève ou à Demi-Quartier :  
3,55 € en repas régulier  
5,80 € en repas occasionnel

Pour un élève de primaire résidant dans une autre commune :  
6,55 € repas régulier ou occasionnel

### Délai de prévenance :

- Pour maladie : le 1<sup>er</sup> jour reste dû, déduction des jours suivants uniquement sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 15 jours.
- Pour convenance personnelle, délai de 72 heures avant 13h.
- Pour absence professeurs, délai de 24 heures.

**Inscription et renseignements :** Espace Enfance



## LE PÉRISCOLAIRE DU MATIN

Il est ouvert de 8h à 8h20. Les enfants sont accueillis et encadrés par des animateurs BAFA ou ATSEM.

**Tarif :** gratuit.



## LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Ils se déroulent les lundis-mardis-jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30 et sont organisés par du personnel communal qualifié (BAFA).

Les inscriptions se font pour chacune des cinq périodes scolaires pour des jours fixes.

**Tarif :** gratuit.

**Renseignements :** Espace Enfance

## LES TEMPS TRANSITOIRES

Pour les enfants inscrits à une activité extra-scolaire payante au sein de l'école, prise en charge des enfants à partir de 15h30 et à l'issue des activités possibilité de s'inscrire au périscolaire du soir.

Pour les enfants inscrits aux activités extra-scolaires débutant à 16h00 ou 16h30 au Palais, un service de navette est mis en place pour l'accompagnement dès 15h30. Il est impératif de récupérer vos enfants à l'issue des activités.

**Tarif :** 20 € le trimestre / 60 € l'année

**À NOTER !** À l'issue des activités extrascolaires au sein de l'école, possibilité de s'inscrire au périscolaire du soir.

